NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/821
27 octobre 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 27 OCTOBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU GABON AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le pli fermé que vous adresse le Président de la République gabonaise, S.E. M. El Hadj Omar Bongo.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Denis DANGUE RÉWAKA

ANNEXE

Lettre datée du 23 octobre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République gabonaise

En ma qualité de médiateur, représentant des chefs d'État délégués par le sommet France-Afrique de Ouagadougou de décembre 1996 pour participer à la recherche d'une solution à la crise centrafricaine et au nom des pays participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), je vous avais adressé une lettre en date du 7 juillet 1997 (S/1997/543), pour solliciter l'adoption d'une résolution approuvant les termes du mandat de la force interafricaine.

Je me félicite de la compréhension que les membres du Conseil de sécurité, que vous présidez avec beaucoup de clairvoyance et de compétence, ont de la situation qui règne en République centrafricaine. En effet, l'adoption de la résolution 1125 (1997), par laquelle le Conseil a approuvé effectivement le mandat de la MISAB, a été une sorte de catalyseur ayant facilité la supervision de la remise des armes des ex-mutins, des milices et toutes les autres personnes illégalement porteuses d'armes.

L'implication du Conseil de sécurité à l'effort de recherche de la paix en République centrafricaine a été très bien accueillie par le peuple de ce pays. Il importe maintenant de consolider cette paix par un renouvellement du mandat de la MISAB pour une période de trois mois, car beaucoup reste encore à faire sur le chemin de la réconciliation nationale en République centrafricaine, pays déchiré par trois mutineries en huit mois, et où les causes profondes desdites mutineries ne sont pas encore totalement traitées.

C'est dire que la présence à Bangui des contingents de la MISAB demeure utile et nécessaire surtout lorsque l'on sait que des tensions persistent dans la sous-région de l'Afrique centrale. Aussi, voudrais-je vous demander, au nom de tous les chefs d'État ayant des contingents à la MISAB, de bien vouloir prendre des mesures nécessaires en vue de la reconduction de cette force interafricaine pour trois mois à partir du 26 novembre 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) El Hadj Omar BONGO